

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1530

7 août 2009

SOMMAIRE

Acaster	73439	Joly Beteiligung S.A.	73437
Agence Immobilière Kapp - Joel	73399	KoSa Luxembourg Capital S.à r.l.	73415
AH Sports S.à r.l.	73406	KPI Investment Property 52 S.à r.l.	73434
Allmende S.A.	73408	Le Groupe Lothaire S.A.	73395
ArcelorMittal Distribution Luxembourg	73402	My Photo Soccer International S.A.	73411
Astra Sicav - SIF	73400	Natural Re S.A.	73429
Atlas Copco Reinsurance S.A.	73438	Nexum	73394
Bonnac S.A.	73403	NEXUM Loans	73396
Calatayud S.A.	73421	Nivaco Holding S.A.	73438
Calilux S.à r.l.	73410	Norit Beta S.à r.l.	73411
Capricorne de Participations S.A.	73410	Olalin S.à r.l.	73440
Central European Warsaw Investment S.à r.l.	73421	Promergy S.A.	73396
CFC Reinsurance S.A.	73398	Publimed s.à r.l.	73421
Cormoran Participations S.A.	73399	RPV Consult S.A.	73435
CORVUS S.A. Holding	73395	S.E.I.M. S.A.	73428
Creare S.A.	73428	Select Travel S.A.	73415
Dafofin Five S.A.	73430	SGAM Selection	73437
Dafofin Four S.A.	73439	Sierra de Urbasa	73394
Dama Holding S.A.	73438	S.M.R.L. Holding S.A.	73440
DSA S.à r.l.	73403	Société Luxembourgeoise ETAM	73398
Eaton Holding II S.à r.l.	73436	Spin S.A.	73429
Eaton Holding IV S.à r.l.	73436	SPX Luxembourg Finance Company	73423
Epic (Premier) S.A.	73399	Structura	73440
Estournel S.A.	73429	Taxis Colux S.à r.l.	73428
EuroCore Property 2 S.à r.l.	73410	TEMTEX S. A. & Cie. ALGENIB S.e.c.s.	73394
EUROPEAN MARINE SURVEYORS (Lu- xembourg) Sàrl	73405	Trasteel Trading Holding S.A.	73430
Fabinter Investments SPF, S.A.	73395	Unicapital Investments III (Management) S.A.	73397
Felijo Investholding S.A.	73423	Unicapital Investments II (Management) S.A.	73396
FIN.E.A. Financière S.A.	73427	Vedra & BR Partners S.C.A.	73397
GSM Gold S.A.	73410	Worldvest	73397
INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre cent qua- tre-vingt-quatorzième (494.) S.e.c.s.	73394		

Sierra de Urbasa, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.318.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 16 avril 2009 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de:

- Mr Francisco Javier Benito Martinez (Villanueva 19 - 1dcha, 28001 Madrid, Espagne)
- Mr Angel Sagastuy Gaston (Casa Provincial - Ricardo Calvo 6, 28016 Madrid, Espagne)
- Mr Pierre Etienne (1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg)
- Mr Jerry Hilger (1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg)
- Mr Frédéric Fasel (1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg)
- Mrs Michèle Berger (3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg)

pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2010.

2. L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2010.

3. L'Assemblée décide de nommer Monsieur Javier Claudio Benito Olalla (Samaria 12., 28009 Madrid, Espagne), Administrateur, avec effet au 16 avril 2009, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2010.

Pour Sierra de Urbasa

Pictet Funds (Europe) S.A.

Christian Jeanrond / Christopher Misson

Référence de publication: 2009091286/25.

(090109383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Nexum, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 108.369.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 29 juin, 2009 à 10:00 heures
au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange.*

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Thomas Lifvendahl, Odengatan 27, S-11351 Stockholm, au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Pontus Barrné, Berzelii Park, 9, S-10391 Stockholm au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Stefan Wigstrand, Ostermalmsgatan 80, S-11450 Stockholm, au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l. ont été élus en qualité de "Réviseur d'Entreprises agréé", 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de NEXUM SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

LIEVE BEELEN

Référence de publication: 2009091289/21.

(090109838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

**TEMTEX S. A. & Cie. ALGENIB S.e.c.s., Société en Commandite simple,
(anc. INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre cent quatre-vingt-quatorzième (494.) S.e.c.s.).**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.
R.C.S. Luxembourg B 146.343.

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften haben die Gesellschafter der INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre cent quatre-vingt-quatorzième (494.) S.e.c.s. am 10. Oktober 2008 beschlossen, als weiteren persönlich haftenden Gesellschafter die TEMTEX Management S. A., eingetragen im Handelsregister unter B 129851, geschäftsansässig: 05 Bacher-gaass, L-5444 Schengen aufzunehmen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird auf die TEMTEX Management S. A. übertragen; die bisherige Geschäftsführerin, die INNCONA Management S.ar.l., eingetragen im Handelsregister unter B 128812, bleibt weiterhin persönlich haftende Gesellschafterin, scheidet aber aus der Geschäftsführung der S. e. c. s. aus.

Die Firma der Gesellschaft wird wie folgt geändert:

TEMTEX S. A. & Cie. ALGENIB S.e.c.s.

Schengen am 19.07.2009.

INNCONA Management S.ar.l. / TEMTEX Management S. A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009091528/20.

(090109637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Fabinter Investments SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.801.

Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086), avec effet immédiat.

Les adresses professionnelles des Administrateurs personnes physiques de la Société sont modifiées comme suit:

Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Monsieur Maamar DOUAIDIA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Certifié conforme

FABINTER INVESTMENTS SPF S.A.

Ch. FRANÇOIS / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009091803/23.

(090109020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

CORVUS S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009091523/9.

(090109253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Le Groupe Lothaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009091522/10.

(090109251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Unicapital Investments II (Management) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.606.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le vendredi 24 avril 2009 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit le mandat des administrateurs suivants pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale:

- Bernard Sabrier, 8C Avenue de Champel, CH-1211 Genève 12
- Gérard Pfauwadel, 8C Avenue de Champel, CH-1211 Genève 12
- Jerry Hilger, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Hanspeter Bader, 8C Avenue de Champel, CH-1211 Genève 12
- Christophe de Dardel, 8C Avenue de Champel, CH-1211 Genève 12

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Pour Unicapital Investments II (Management) Luxembourg S.A.

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signature / Signature

CJD / CMN

Référence de publication: 2009091281/23.

(090109438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

NEXUM Loans, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 137.864.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 29 juin, 2009 à 15:00 heures au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange.

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Thomas Lifvendahl, Odengatan 27, S-11351 Stockholm, au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Stefan Wigstrand, Ostermalmsgatan 80, S-11450 Stockholm, au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- L'Assemblée a décidé d'élire Monsieur Björn Fredrik Crafoord, 22 Agnevägen, S-182 64 Djursholm au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l. ont été élus en qualité de "Réviseur d'Entreprises agréé", 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de NEXUM SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

LIEVE BEELEN

Référence de publication: 2009091290/21.

(090109831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Promergy S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 87.431.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009091943/10.

(090110232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Unicapital Investments III (Management) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.360.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le vendredi 24 avril 2009 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit le mandat des administrateurs suivants pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale:

- Bernard Sabrier, 8C Avenue de Champel, CH-1211 Genève 12
- Gérard Pfauwadel, 8C Avenue de Champel, CH-1211 Genève 12
- Jerry Hilger, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Hanspeter Bader, 8C Avenue de Champel, CH-1211 Genève 12
- Christophe de Dardel, 8C Avenue de Champel, CH-1211 Genève 12

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Pour Unicapital Investments III (Management) Luxembourg S.A.

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signature / Signature

CJD / CMN

Référence de publication: 2009091280/23.

(090109448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Worldvest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.939.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 22 avril 2009 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la réélection de:

- M. Christian Lange (demeurant professionnellement 717 5th Avenue, NY- 10022 New-York)
- Jerry Hilger (demeurant professionnellement 1, blvd Royal, L-2449 Luxembourg)
- et M. Hanspeter Krämer (demeurant professionnellement 30, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg)

à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle ou se terminant le jour où leurs successeurs seront nommés.

2. L'Assemblée a approuvé la ré-élection des réviseurs d'entreprises, Deloitte S.A., pour la période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle ou se terminant le jour où leurs successeurs seront nommés.

Pour Worldvest

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009091278/21.

(090109477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Vedra & BR Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 87.452.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009091935/10.

(090110218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Société Luxembourgeoise ETAM, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 1.428.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mai 2009

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs:

- M. Jean-Pierre BLASI, 690, Chaussée d'Alseberg, B-1180 Bruxelles;

- M. Laurent MILCHIOR, 6, rue de Casteres, F-92614 Clichy;

- ETAMINT S.A., 204 Chaussée d'Alseberg B-1190 Bruxelles, immatriculée au Registre de Commerce de RPM Bruxelles sous le numéro 0465.095.795; ETAMINT S.A. sera représentée par M. Pierre MILCHIOR, 57, rue Henri Barbusse, F-92614 Clichy.

Le mandat des administrateurs est renouvelé en date du 20 mai 2009 et arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012. Ils pourront engager la société conjointement avec un autre administrateur.

2. Le mandat d'administrateur-délégué de la société ETAMINT S.A., 204, Chaussée d'Alseberg, B-1190 Bruxelles, immatriculée au Registre de Commerce de RPM Bruxelles sous le numéro 0465.095.795, est également renouvelé en date du 20 mai 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

ETAMINT S.A. sera représentée par M. Pierre MILCHIOR, et pourra engager la société conjointement avec un autre administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009091269/25.

(090109509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

CFC Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 73.304.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 septembre 2008

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Kristian Kristensen, demeurant à 1A, rue du Nord, L-2229 Luxembourg, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Keld Boeck, administrateur démissionnaire, à confirmer par la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 27 février 2009

L'assemblée générale a confirmé l'élection de Monsieur Kristian Kristensen comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Keld Boeck, administrateur démissionnaire, faite par le Conseil d'Administration le 24 septembre 2008.

L'assemblée générale a décidé de réélire Messieurs Kaj Kristensen, Erik Ugilt Hansen, Lars Ejlersen, Lars Hem Simonsen et Kristian Kristensen comme administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.

L'assemblée générale a décidé de réélire KPMG Audit, ayant son siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme réviseur indépendant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CFC Reinsurance S.A.

Signature

Référence de publication: 2009091254/23.

(090109809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Epic (Premier) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 102.683.

RECTIFICATIF

Une erreur se portant sur la fin du mandat de Monsieur Robert Jan Schol en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration de la Société lors du dépôt initial en date du 19/10/2007 avec la référence L070143517.04 a été constatée et doit être rectifiée comme suit:

Monsieur Robert Jan Schol a été nommé administrateur de la Société suite à une décision prise par les actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale du 28 septembre 2007, pour une durée déterminée du 28 septembre 2007 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Le conseil d'administration a en date du 28 septembre 2007 décidé de nommer Monsieur Robert Jan Schol, président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2012.

Ainsi (i) la durée «indéterminée» du mandat de Monsieur Robert Jan Schol en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration est incohérente et doit être biffée, et (ii) la durée du mandat de Monsieur Robert Jan Schol en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration a pris effet au 28 septembre 2007 et prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009091830/25.

(090109309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Cormoran Participations S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 500.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.744.

Constituée suivant acte reçu par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 janvier 2003, publié au Mémorial C-N°298 du 20 mars 2003.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2009

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Mrs Cédric de Bailliencourt, Michel Pajot et la société SFA S.A., pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée annuelle de 2015. SFA S.A.? SOCIETE DE DROIT Luxembourgeois, immatriculée sous le N°B -64029, sise L-1724 Luxembourg, 43, Bld du Prince Henri. Représentant permanent, Thierry Marraud, demeurant F-92800 Puteaux, 31/32 Quai de Dion Bouton.

Cinquième résolution

L'Assemblée entérine la démission de Mr Jeannot Wengler, Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée nomme la société VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co Sàrl, sis 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen - représentée par Mr Wim Van Cauter, en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée annuelle de 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009091817/23.

(090109808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Agence Immobilière Kapp - Joel, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.728.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/07/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009091980/12.

(090110858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Astra Sicav - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.710.

In the year two thousand and nine, on the on the fourteenth of July, 2009.

Before Us, Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Astra Sicav - SIF", a "société anonyme" under Luxembourg law, established and having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (the "Company"),

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2923 of December 15th, 2007,

filed in the Registre de Commerce et des Sociétés at Luxembourg under number B 133.710,

The meeting is opened at 3.50 p.m. and is presided by Mr Carlos Alberto MORALES LÓPEZ, company director, residing professionally at L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall, acting also as scrutineer.

The Chairman appoints as secretary Ms lola PEREIRA PIRES, private employee, residing professionally at L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1.- To transfer the registered seat from 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Schuttrange-Munsbach.

2.- To amend article 2 paragraph 1 of the Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 2. (first paragraph).** The registered office of the Company is established in Schuttrange-Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg."

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the shareholders represented and the number of shares held are indicated on an attendance list. This attendance list, after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III. The attendance list shows that the whole capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which, after deliberation, were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The general meeting RESOLVES to transfer the registered seat from 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Schuttrange-Munsbach.

Second resolution

The general meeting RESOLVES to amend article 2 first paragraph of the Articles of Incorporation, as follows:

" **Art. 2. (first paragraph).** The registered office of the Company is established in Schuttrange-Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg."

There being no further item on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 4.50 p.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,180.-

Where over the present notarial deed was drawn up in Hesperange, in the undersigned notary's office, on the day named at the beginning of this document, followed by a translation in French. In case of divergences between the two texts, the english version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of them known to the notary by their names, Christian names, civil status and domiciles, the members of the bureau, signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille neuf, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Astra Sicav - SIF", ayant son siège social à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2923 du 15 décembre 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.710.

L'assemblée est ouverte à 15.50 heures sous la présidence de Monsieur Carlos Alberto MORALES LÓPEZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall, faisant également fonction de scrutateur.

L'assemblée choisit comme secrétaire, Madame Lola PEREIRA PIRES, employée privée, demeurant professionnellement à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. L'ORDRE DU JOUR de l'assemblée est le suivant:

1.- Transférer le siège social de la société du 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Schuttrange-Munsbach.

2.- Modifier l'article 2 alinéa 1 des statuts, comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège social de la Société est établi à Schuttrange-Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg."

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présences que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée.

IV. Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés, reconnaissent et confirment les constatations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes, qui après délibération, ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée DECIDE de transférer le siège social de la société du 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Schuttrange-Munsbach.

Deuxième résolution

L'assemblée DECIDE de modifier l'article 2 alinéa 1 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège social de la Société est établi à Schuttrange-Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.50 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.180,-

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes, avec la traduction en langue française. En cas de divergence d'interprétation entre les deux textes, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Morales Lopez, Pereira Pires, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28667. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 juillet 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009092570/241/108.

(090110256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

ArcelorMittal Distribution Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 9.720.

L'an deux mille neuf, le treize juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Bérangère POIRIER, Legal Counsel, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

agissant au nom et pour compte de la société «ArcelorMittal Distribution Luxembourg», société anonyme, ayant son siège social au 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 9.720, constituée suivant acte notarié en date du 28 juillet 1971, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 180 du 9 décembre 1971. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date 9 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1491 du 17 juin 2008,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 30 avril 2009.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite résolution a été annexé au projet de fusion du 27 mai 2009.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

qu'aux termes d'un projet de fusion établi sous forme notariée, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1155 du 12 juin 2009, «ArcelorMittal Distribution Central and Eastern Europe», société anonyme, ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 99.187, (ci-après: «la Société»), constituée suivant acte notarié du 27 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 359 du 1^{er} avril 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1087 du 30 mai 2009, en tant que société absorbée, ont projeté de fusionner;

- qu'aucun actionnaire de la société absorbante n'a requis, pendant le délai d'UN (1) mois suivant la publication au Mémorial C du projet de fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la société absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion;

- qu'en conséquence la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante;

- que suite à la fusion intervenue, la société absorbée a cessé d'exister;

- que suite encore à l'absorption de la société absorbée par la société absorbante, les actions de la société absorbée seront annulées et les livres et documents de cette dernière seront conservés pendant le délai légal (cinq (5) ans) au siège de la société absorbante, au 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et en qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée, agissant en sa susdite qualité, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. POIRIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2009, Relation: EAC/2009/8377. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009092563/239/49.

(090110667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Bonnac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.015.

- Le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:

* Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg

* Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg

* Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F à L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Certifié sincère et conforme

BONNAC S.A.

D. PIERRE / N. THIRION

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009092562/21.

(090110170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

DSA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 80.178.

L'an deux mille neuf, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) Monsieur Daniel SOBOLAK, métreur, demeurant à F-57330 Zoufftgen (France), 2, rue de la Forêt,

2) Madame Béatrice WOLFF, gérante de société, demeurant à F-57330 Zoufftgen (France), 2, rue de la Forêt,

3) Monsieur Marc SOBOLAK, informaticien, né à Thionville/Moselle (France), le 10 février 1972, demeurant à F-57100 Thionville (France), 39, rue du Château Jeannot,

ici représenté par Madame Béatrice WOLFF, préqualifiée, en vertu d'une procuration datée de Mondorf, le 13 juillet 2009,

laquelle prédite procuration restera, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants, es-qualités qu'ils agissent, ont exposé au notaire instrumentant:

Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «DSA S.à r.l.», ayant son siège social à L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel, (la «Société»), constituée suivant acte du notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 679 du 27 août 2001,

Modifiée suivant acte du notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 19 novembre 2001, publié audit Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 666 du 30 avril 2002,

Modifiée suivant acte du notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 août 2003, publié audit Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 931 du 10 septembre 2003,

Modifiée suivant acte du notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 19 juillet 2005, publié audit Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 51 du 9 janvier 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 80.178.

Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

Ensuite les comparants, es-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cessions de parts

Messieurs Daniel SOBOLAK, préqualifié, et Marc SOBOLAK, préqualifié, par son mandataire, déclarent céder l'intégralité de leurs parts sociales de la société DSA S.à r.l. à leur co-associée Madame Béatrice WOLFF, préqualifiée, qui accepte, savoir:

- 1) Monsieur Daniel SOBOLAK, ses vingt-cinq (25) parts sociales de la Société, et
- 2) Monsieur Marc SOBOLAK, ses cinquante (50) parts sociales de la Société.

Lesdites cessions prennent effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. La cessionnaire est subrogée dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Prix

Les cédants et la cessionnaire déclarent que les présentes cessions ont eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties, savoir:

1) les vingt-cinq (25) parts sociales de Monsieur Daniel SOBOLAK, préqualifié, pour le prix convenu entre parties de trois mille cent vingt-cinq euros (3.125,-€), montant, que le cédant préqualifié reconnaît et déclare avoir reçu de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par le cédant.

2) les cinquante (50) parts sociales de Monsieur Marc SOBOLAK, préqualifié, tel que représenté, pour le prix convenu entre parties de six mille deux cent cinquante euros (6.250,-€), montant, que le cédant préqualifié reconnaît et déclare par son mandataire avoir reçu de la cessionnaire avant la signature des présentes et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par le cédant.

Madame Béatrice WOLFF, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société déclare accepter les susdites cessions au nom de la société «DSA S.à r.l.», conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et déclare encore n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite Béatrice Wolff, préqualifiée, désormais seule associée de la société «DSA S.à r.l.» a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Qu'en sa qualité d'associée unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

II.- Qu'en tant qu'associée unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la liquidation et à la dissolution de la Société.

III.- Qu'en sa qualité de liquidatrice de la Société, elle déclare en outre:

- Que la Société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles;
- Que l'activité de la Société a cessé;
- Que tous les actifs ont été réalisés et tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

Elle déclare enfin, reprendre irrévocablement à sa charge, tous passifs éventuels, actuellement inconnus de la Société et non payés, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens, avant tout paiement à sa personne.

Que de la sorte, la liquidation censée faite de la Société est ainsi achevée, sans préjudice des droits des tiers.

IV.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérance pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de cet acte; et que la Société est dissoute.

V.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie,

Frais

Le montant des frais incombant à la comparante en raison des présentes est estimé à 980.- €.

Dont acte, fait et passé en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sobolak, Wolff, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juillet 2009, Relation: LAC/2009/28663. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 17 juillet 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009092564/241/84.

(090110640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

EUROPEAN MARINE SURVEYORS (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 69, rue Dicks-Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 88.370.

L'an deux mille neuf, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Mehmet Ali ALBAYRAK, capitaine, né à Izmir (Turquie), le 22 septembre 1952, demeurant à E-8, Barbaros Mah. Baskam Sk. Ozlem Sitesi, TR-34662 Istanbul (Turquie),

ici représenté par Monsieur Claude Prat, conseiller économique, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 13 juillet 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée "EUROPEAN MARINE SURVEYORS (Luxembourg) SARL" a été constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 27 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1407 du 28 septembre 2002,

- qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.370,

- qu'elle a un capital de 12.400,- euros divisé en 100 parts sociales de 124,- euros chacune,

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "EUROPEAN MARINE SURVEYORS (Luxembourg) SARL" avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Ensuite le comparant, tel que représenté, seul et unique associé de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix à L-4540 Differdange, 69, rue Dicks-Lentz, et de modifier l'article 2, alinéa 1, phrase 1 afférent des statuts, comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1, phrase 1).** Le siège social de la société est établi à Differdange."

Deuxième résolution

L'associé unique décide, par suite de la cession de parts sous seing privé intervenue le 15 mai 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2079 du 7 novembre 2006, de modifier l'article 5 afférent des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-€), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,-€) chacune, entièrement libéré.

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique Monsieur Mehmet Ali ALBAYRAK, capitaine, demeurant à E-8, Barbaros Mah. Baskam Sk. Ozlem Sitesi, TR-34662 Istanbul (Turquie)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 890.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Prat, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juillet 2009, Relation: LAC/2009/28664. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 17 juillet 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009092566/241/51.

(090110129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

AH Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 147.163.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur André HOCHWEILER, demeurant au 10 rue Weiher, L-6796 GREVENMACHER,

ici représenté par Madame Valérie Albanti, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en vertu d'une procuration sou seing privé en date du 8 juillet 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet l'exercice d'une activité d'agent de joueurs de football conformément à l'article 14 du règlement pris en application des statuts de la FIFA (Fédération Internationale de Football Association), ainsi qu'au règlement des agents de joueurs du 29 octobre 2007 tel que modifié par la circulaire N°1160 relative au règlement révisé des agents de joueurs de la FIFA du 27 août 2008 et plus généralement toutes activités concernant l'encadrement, le conseil et la médiation de talents sportifs et de sportifs de haut niveau ainsi que toutes prestations y liées.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination AH SPORTS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) est (sont) révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants par les signatures conjointes de deux d'entre eux.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième vendredi du mois d'avril à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2009.

Souscription - Libération

L'ensemble des parts sociales ont été souscrites par:

Monsieur André HOCHWEILER, prénommé, cinq cents parts sociales 500

Total: cinq cents parts sociales 500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euro.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer comme gérant unique:

- Monsieur André HOCHWEILER, demeurant au 10, rue Weiher, L-6796 GREVENMACHER

La durée de son mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

2) L'adresse du siège social est fixée au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALBANTI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27433. Reçu soixante-quinze euros (75, - €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.07.2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009092581/211/119.

(090110617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Allmende S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.902.

Im Jahr zweitausendundneun, den dritten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCIENEN:

Herr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

handelnd als Bevollmächtigter des Verwaltungsrates von ALLMENDE S.A., einer société anonyme nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 21.902, gemäß dem Zirkularbeschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 22. Juni 2009.

Eine Kopie der oben genannten Beschlüsse wird nach Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene, in seiner oben genannten Eigenschaft, hat den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

1) Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen am 31. August 1984, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 266 vom 2. Oktober 1984. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal geändert am 26. August 2008 gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph Elvinger, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2457 vom 8. Oktober 2008.

2) Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt achthundertsiebzehntausendzweihundert Euro (EUR 817.200) eingeteilt in eintausendzweihundert (1.200) Aktien mit einem Nominalwert von sechshunderteinundachtzig Euro (EUR 681) pro Aktie.

3) Dass laut Artikel 5 Absatz 5 der Satzung der Gesellschaft das genehmigte Aktienkapital, einschließlich des ausgegebenen Aktienkapitals der Gesellschaft, eine Million einundzwanzigtausendfünfhundert Euro (EUR 1.021.500), aufgeteilt in eintausendfünfhundert (1.500) Aktien mit einem Nominalwert von sechshunderteinundachtzig Euro (EUR 681) pro Aktie beträgt.

4) Mittels der am 22. Juni 2009 gefassten Beschlüsse hat der Verwaltungsrat entschieden, das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft bis zu einem Betrag von achtundachtzigtausendfünfhundertdreißig Euro (EUR 88.530) zu erhöhen, durch die Ausgabe von einhundertdreißig (130) Aktien mit einem Nominalwert von sechshunderteinundachtzig Euro (EUR 681) pro Aktie mit einer Emissionsprämie von einhunderteinundsiebzigtausend-vierhundert-siebzig Euro (EUR 171.470).

Diese neuen Aktien wurden vollständig in bar eingezahlt.

Die einhundertdreißig (130) neuen Aktien wurden für einen Gesamtpreis von zweihundertsechzigtausend Euro (EUR 260.000) gezeichnet, wobei achtundachtzigtausendfünfhundertdreißig Euro (EUR 88.530) dieses Gesamtpreises dem Aktienkapital der Gesellschaft zugewiesen werden und einhunderteinundsiebzigtausendvierhundert-siebzig Euro (EUR 171.470) der Emissionsprämie der Gesellschaft.

Die neuen Aktien an der Gesellschaft wurden wie folgt gezeichnet und voll in bar eingezahlt:

Aktionär	Aktienzahl	gezeichnetes Kapital in EUR	Emissionsprämie
Gitta Verlei	6	4.086	7.914
Peter Schär	3	2.043	3.957
Dr. Udo Stalzer	3	2.043	3.957
Peter Weissengruber	1	681	1.319
Johanna Von Richtshofen	2	1.362	2.638
Inkarie Lackner	1	681	1.319
Carl Gustav Wachtmeister	1	681	1.319
Marika Wachtmeister	1	681	1.319
Ingela Lind	1	681	1.319
Magnus Lind	1	681	1.319
Franz List	6	4.086	7.914
Dr. Ernst Baumgartner	1	681	1.319
Dagmar Schlothauer	1	681	1.319
Julian Gassner	1	681	1.319
Herwig Neuhaus	1	681	1.319
Stephan Schwan	1	681	1.319
Andreas Kuchenbecker	1	681	1.319
Paul Anxionnaz	1	681	1.319
Brigitte Dedies	1	681	1.319
Egon Redent	1	681	1.319
Adrien Redent-Dedies	1	681	1.319
Friedrichshof Wohnungsgen.	50	34.050	65.950
Salomon Strauch	1	681	1.319
Sabine Luckey	5	3.405	6.595
Arno Fischbacher	2	1.362	2.638
Torsten Schrör	1	681	1.319
Martina Schrör-Schneider	1	681	1.319
Armin Thoma	1	681	1.319
Jochen Hoffzimmer	2	1.362	2.638
Agelika Hoffzimmer	2	1.362	2.638
Bettina Vincenz	1	681	1.319
Helmut Mai	1	681	1.319
Uschi Grieshaber-Forstner	1	681	1.319
Rainer Roderus	3	2.043	3.957
Kerstin Eller	5	3.405	6.595
Oliver Adolph	5	3.405	6.595
Karin Pietschmann	1	681	1.319
Dr. Brigitte Schaar	1	681	1.319
Frank Schmidt	1	681	1.319
Heribert Hick	2	1.362	2.638
Stefan Hick	2	1.362	2.638
Birgit Reinhardt	2	1.362	2.638
Silvia Pintero Herrera	2	1.362	2.638
Benoit Tremsal	1	681	1.319
Monika Wicher	1	681	1.319
TOTAL	130	88.530	171.470

Der Nachweis über die Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien wurde dem unterzeichneten Notar erbracht und von diesem ausdrücklich festgestellt.

Aufgrund dieser Erhöhung des Aktienkapitals wird Artikel 5 Absatz 1 der Gesellschaftssatzung geändert und lautet von nun an wie folgt:

«**Art. 5. Absatz 1.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt neunhundertfünftausendsiebenhundertdreißig Euro (EUR 905.730) eingeteilt in eintausenddreihundertdreißig (1.330) Aktien mit einem Nominalwert von sechshunderteinundachtzig Euro (EUR 681) pro Aktie.»

73410

Kosten

Die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, die der Gesellschaft anlässlich gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden auf ungefähr drei tausend Euros geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar vom Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet,

Signé: L. HANSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 juillet 2009, Relation: LAC/2009/26879. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009092643/211/108.

(090110326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

EuroCore Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009093110/10.

(090111767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Calilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 108.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093111/10.

(090111745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Capricorne de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 132.794.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093109/11.

(090111656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

GSM Gold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 40.654.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009093108/12.

(090111660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Norit Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 juillet 2009. Signature.

Référence de publication: 2009093075/11.

(090111493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

My Photo Soccer International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 147.164.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le huit juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Mademoiselle Nicoletta LEONE, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
- 2.- Mademoiselle Katuscia CARRAESI, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. premier. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de "MY PHOTO SOCCER INTERNATIONAL S.A.".

Art. deux. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. trois. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. quatre. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. cinq. Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Les actions de la société sont des actions au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. six. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. sept. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. huit. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. neuf. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. dix. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. onze. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. douze. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Exceptionnellement, la première personne déléguée à la gestion journalière des affaires de la société pourra être désignée par l'assemblée générale extraordinaire constituante.

Art. treize. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. quatorze. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. quinze. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. seize. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. dix-sept. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. dix-huit. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. dix-neuf. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. vingt. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. vingt et un. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. vingt-deux. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. vingt-trois. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. vingt-quatre. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. vingt-cinq. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. vingt-six. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. vingt-sept. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (soparfi), ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 13 mai 2010 à 15.00 heures.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Souscription

Les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR en numéraire
Nicoletta LEONE	155	EUR 15.500.-
Katuscia CARRAESI	155	EUR 15.500.-
TOTAL	310	31.000.-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000.- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Umberto CERASI, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Président du Conseil d'Administration.
 - b) Madame Nathalie MAGER, employée privée, née à Longwy (F), le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
 - c) Madame Maria Teresa BATTAGLIA, employée privée, née à Cropani (Italie), le 1^{er} janvier 1963, demeurant professionnellement à 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., avec siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg (RCS Luxembourg B 71.178).
- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011.
- 5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
- 6.- L'adresse de la société est fixée à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

DONT ACTE, fait et Passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. LEONE, K. CARRAESI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2009, Relation: LAC/2009/27424. Reçu soixante-quinze euros (75, - €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.07.2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009092576/211/201.

(090110663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Select Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 3, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.439.

Constituée suivant acte notarié par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 4 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 125 du 12 mars 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu sous seing privé en date du 10 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1526 du 23 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SELECT TRAVEL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009092433/15.

(090110072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

KoSa Luxembourg Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 147.162.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the ninth of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Sardarina SGPS, Lda, a limited liability company established under the laws of the Portugal, having its registered office at Avenida Zarco, 2nd floor, 9000-069 Funchal, Madeira and acting through its place of business in Ermin Street Brockworth, Gloucester GL34HP, United Kingdom,

here represented by Ms Laura Gehlkopf, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg by virtue of a proxy given on June 10, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "KoSa Luxembourg Capital S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Any share premium paid on shares issued from the date of incorporation of the Company shall remain attached to the shares on which such share premium has been paid.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any one manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has(ve) a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

The Company may indemnify and advance expenses to any manager, officer, or employee of the Company who was or is a part, or threatened to be made a party, to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative, by reason of the fact that such person is or was a manager, officer, or employee of the Company, or is or was serving at the request of the Company as a manager, officer, or employee of any other entity, to the fullest extent permitted by applicable law.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their share holding in the Company.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2009.

Subscription - Payment

Sardarina SGPS, Lda, prenamed, declared to subscribe to all twenty thousand (20,000) shares at their nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully paid them up at their nominal value by contribution in cash in the total amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the shareholders

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr Craig Munson, Tax Director, born on November 5, 1967, in Chicago, Illinois, United States of America, with professional address at 4123 E. 37th Street North, Wichita, Kansas, USA 67220;

- Mr Marcel Stephany, Chartered Accountant, born on September 4th, 1951 in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Raymond Keereweer, European Tax Manager, born on February 2, 1970 in Rotterdam, The Netherlands, with professional address at route François Peyrot 12, CH-1218 Grand-Saconnex, Geneva, Switzerland.

The duration of their mandate is unlimited.

The Company will be bound by the single signature of any one manager.

2) The address of the registered office of the Company is established at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf du mois de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Sardarina SGPS, Lda, une société à responsabilité limitée de droit du Portugal, ayant son siège social à Avenida Zarco, 2nd floor, 9000-069 Funchal, Madère, et agissant depuis le lieu de son administration centrale sis Ermin Street Brockworth, Gloucester GL34HP, Royaume-Uni,

ici représentée par Ms Laura Gehlkopf, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 10 juin 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tous autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "KoSa Luxembourg Capital S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par les Statuts et la Loi.

Toute prime d'émission libérée sur des parts sociales émise depuis la date de constitution de la Société restera liée aux parts sociales sur lesquelles cette prime d'émission a été payée.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

La Société peut indemniser ou avancer les frais de toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur, gérant, agent, ou employé d'une autre entité, dans les limites des lois applicables.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2009.

Souscription - Libération

Sardarina SGPS, Lda, prénommée, souscrit toutes les vingt mille (20.000) parts sociales à leur valeur nominale unitaire d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement à leur valeur nominale par apport en numéraire d'un montant total de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,-).

Un montant de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décisions des associés

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

- M. Craig Munson, Directeur Fiscal, né le 5 novembre 1967, à Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4123 E. 37th Street North, Wichita, Kansas, USA 67220;

- M. Marcel Stephany, Expert Comptable, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg Ville, Grand-duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 23, cité Aline Mayrisch; L-7268 Bereldange, Grand-duché de Luxembourg;

- M. Raymond Keereweer, Directeur Fiscal Européen, né le 2 février 1970 à Rotterdam, Pays-bas, ayant son adresse professionnelle au 12, route François Peyrot, CH-1218 Grand-Saconnex, Genève, Suisse.

La durée de leur mandat est illimitée.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

2) L'adresse du siège social est fixée au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. GEHLKOPF, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27436. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009092574/211/309.

(090110582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Publimed s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 39.610.

Constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 24 février 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 331 du 1^{er} août 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1648 du 31 août 2006.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PUBLIMED S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009092431/15.

(090110058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Calatayud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 103.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009092436/10.

(090110353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Central European Warsaw Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 106.730.

In the year two thousand and nine, on the second of July.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Central European Participation S.à r.l., having its registered seat at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and

Central European Participation II S.à r.l., having its registered seat at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Both here represented by Miss Rachel UHL, lawyer, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of two (2) proxies under private seal.

Said proxies, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Central European Warsaw Investment S.à r.l." (hereafter "the Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, on March 10, 2005, published in the Memorial C number 714 of July 19, 2005.

II. The shareholders decide to change the powers of representation of the board of managers of the Company from sole signature of any manager to joint signature of any two managers.

IV. Pursuant to the above resolution, article 10 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 10. Powers of the Board of Managers.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by joint signature of any two members of the board of managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers may sub-delegate his or their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le deux juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Central European Participation S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et

Central European Participation II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Toutes deux ici représentées par Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à 15 Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Central European Warsaw Investment S.à r.l." (ci après "la Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 714 du 19 juillet 2005.

II. Les associés décident de modifier le pouvoir de représentation de la société de la signature d'un seul gérant à la signature conjointe de deux gérants.

III. Suite à la résolution susmentionnée, l'article 10 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, deux membres du Conseil de Gérance peuvent subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, deux membres du Conseil de Gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces gérants, la durée de leur mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26362. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009092584/211/98.

(090110339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Felijo Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.358.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55753 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009092465/211/12.

(090110588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

SPX Luxembourg Finance Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 446.406.794,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.055.

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of February

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SPX Luxembourg Finance Company, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 10, 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 286 of February 4, 2008, with a share capital of USD 191,398, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 135.055 (the "Company").

There appeared SPX Corporation, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 13515 Ballantyne Corporate Place, Charlotte, 28277 North Carolina, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under the file number 0672214 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by M. Régis Galiotto, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 191,398 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 446,215,396 so as to raise it from its current amount of USD 191,398 to an amount of USD 446,406,794 by the issuance of 446,215,396 new shares with a nominal value of USD 1 each;
2. Subscription by the sole shareholder of the Company to the 446,215,396 new shares with a nominal value of USD 1 each, by way of a contribution in kind;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the capital of the Company;
4. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
5. Appointment of the sole shareholder as liquidator of the Company;
6. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 et seq. of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, without any prior specific authorisation of the general meeting of the sole shareholder; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 446,215,396 (four hundred forty-six million two hundred fifteen thousand three hundred ninety-six US dollars) so as to raise it from its current amount of USD 191,398 to an amount of USD 446,406,794 (four hundred forty-six million four hundred six thousand seven hundred ninety-four US dollars) by the creation and issuance of 446,215,396 (four hundred forty-six million two hundred fifteen thousand three hundred ninety-six) new shares with a nominal value of USD 1 (one US dollar) each (the «New Shares»).

Second resolution

It is resolved to accept that the New Shares be subscribed by the Sole Shareholder by way of the contribution of a receivable of an amount of USD 409,176,514 and a receivable of an amount of USD 37,038,882 it holds against the Company (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy-holder, declared, to the extent necessary, to fully subscribe to the above mentioned capital increase up to an amount of USD 446,215,396 by subscribing to the New Shares to be issued in consideration for the Contribution.

Consequently, all the New Shares have been fully paid up through the Contribution.

Evaluation

The global value of the Contribution is of USD 446,215,396 (four hundred forty-six million two hundred fifteen thousand three hundred ninety-six US dollars).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervened Mr Kevin Lilly and Mr Michael Reilly, both acting as type A manager of the Company, as well as Mr Doeke van der Molen, acting as type B manager of the Company, each of them being here represented by M. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the Contribution described above, each of them expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation and with the effectiveness of the Contribution, and confirmed the validity of the subscription.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 446,406,794 (four hundred forty-six million four hundred six thousand seven hundred ninety-four US dollars) divided into 446,406,794 (four hundred forty-six million four hundred six thousand seven hundred ninety-four) shares with a nominal value of USD 1 (one US dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Fourth resolution

It is resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Fifth resolution

It is resolved to appoint the Sole Shareholder as liquidator of the Company.

Sixth resolution

It is resolved to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 et seq. of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, without any prior specific authorization of the general meeting of the sole shareholder and under its sole signature, which will validly bind the Company.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 6,900.- Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de SPX Luxembourg Finance Company, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 286 du 4 février 2008, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 191,398 USD, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.055 (la «Société»).

A comparu SPX Corporation, une société relevant du droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 13515 Ballantyne Corporate Place, Charlotte, 28277 North Carolina, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro de dossier 0672214 (l'«Associé Unique»),

Ici représentée par M. Régis Galiotto demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 191.398 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de 446.215.396 USD pour le porter de son montant actuel de 191.398 USD à un montant de 446.406.794 USD par l'émission de 446.215.396 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD chacune;

2. Souscription par l'associé unique de la Société aux 446.215.396 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD chacune, au moyen d'un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital de la Société;

4. Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;

5. Nomination de l'associé unique de la Société en qualité de liquidateur de la Société;

6. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique; et

7. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises par l'associé unique de la Société:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 446.215.396 USD (quatre cent quarante-six millions deux cent quinze mille trois cent quatre-vingt-seize dollars US) pour le porter de son montant actuel de 191.398 USD à un montant de 446.406.794 USD (quatre cent quarante-six millions quatre cent six mille sept cent quatre-vingt-quatorze dollars US) par émission de 446.215.396 (quatre cent quarante-six millions deux cent quinze mille trois cent quatre-vingt-seize) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar US) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient souscrites par l'Associé Unique par l'apport d'une créance d'un montant de 409.176.514 USD et d'une créance d'un montant de 37.038.882 USD qu'il détient à l'encontre de la Société (l'«Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré, pour autant que de besoin, pleinement souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 446.215.396 USD en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales devant être émises à l'Associé Unique en contrepartie de l'Apport.

Par conséquent, toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Apport.

Evaluation

La valeur totale de l'Apport est de 446.215.396 USD (quatre cent quarante-six millions deux cent quinze mille trois cent quatre-vingt-seize dollars US).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus M. Kevin Lilly et M. Michael Reilly, tous deux agissant en leur qualité de gérants de type A de la Société, ainsi que M. Doeke van der Molen, agissant en sa qualité de gérant de type B de la Société, chacun représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport décrit ci-dessus, chacun d'eux a accepté expressément la description de l'Apport, son évaluation et son caractère effectif, et a confirmé la validité de la souscription.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport ayant été réalisé, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société à lire comme suit:

«**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à de 446.406.794 USD (quatre cent quarante-six millions quatre cent six mille sept cent quatre-vingt-quatorze dollars US) divisé en 446.406.794 (quatre cent quarante-six millions quatre cent six mille sept cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US dollar) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

73427

Quatrième résolution

Il est décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de procéder à sa liquidation.

Cinquième résolution

Il est décidé de nommer l'Associé Unique en qualité de liquidateur.

Sixième résolution

Il est décidé d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sans autorisation préalable spécifique de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique et sous sa seule signature qui engagera valablement la Société.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux documents sociaux de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 6.900.- Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la comparante, représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 février 2009, Relation: LAC/2009/6048. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009092587/211/204.

(090110367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

FIN.E.A. Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.748.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2009

Résolutions:

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Giovanni Spasiano, employé privé, né le 12 février 1968 à Naples (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Elisiana Pedone, employée privée, née le 30 avril 1982 à Trani (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009092464/25.

(090109939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Taxis Colux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 24, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 5.298.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55678 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009092466/211/12.

(090110166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Creare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.685.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2009 tenue au siège administratif de la société 74, rue de Merl, L-2146

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée nomme Ernst & Young, 7 parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009092642/17.

(090110358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

S.E.I.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.635.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55113 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009092458/211/12.

(090110156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Spin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 73.200.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 juin 2009

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Marco Gostoli, né le 8 juillet 1960 à Pordenone (Italie), demeurant au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

Mme Manuela D'Amore, née le 4 mars 1972 à Rome (Italie), demeurant au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

M Sébastien Schaack, née le 22 juillet 1978 à Thionville (France), demeurant au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009092450/25.

(090109971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Estournel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 82.687.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 20 avril 2009 que:

- A démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 22 janvier 2009:

* Monsieur Markus HUMM, né le 18.07.1957 à Sevelen / Suisse de résidence à CH-6314 Unterägeri, Seehofstrasse, 6.

- A été élu au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, né le 18/12/1970 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009092656/17.

(090110760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Natural Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 109.503.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le jeudi 4 juin 2009 au siège social, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg 11.00 heures

1. L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Mr Carlos Javier Alvarez Fernández

- Mr Sergio Carlos Martínez Castro

- Mr Sergio Tarallo

- Mr Claude Weber, 74 rue de Merl, L-2146 LUXEMOURG

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 délibérant sur les comptes annuels de 2009.

2. L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 délibérant sur les comptes annuels de 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Carlos Javier Alvarez Fernández / Claude Weber

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009092638/24.

(090110364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Dafofin Five S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 77.982.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale tenue en date du 24 juin 2009

En date du 24 juin 2009, l'Assemblée Générale ordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

de prolonger les mandats de

- Madame Stefania Fossati
- Monsieur Marco Fossati
- Monsieur Giuseppe Fossati
- Monsieur Nicola Biase
- Monsieur Nicholas Charles Biase

en tant que membres du Conseil d'administration avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015,

de réélire

- Deloitte S.A. en tant que commissaires aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 1^{er} juillet 2009.

Dafofin Five S.A.

Signature

Référence de publication: 2009092633/23.

(090110082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Trasteel Trading Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 147.155.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société de droit luxembourgeois TRASTEEL HOLDING S.A., ayant son siège social 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

ici représentée par Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante ayant requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de TRASTEEL TRADING HOLDING S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 8.858.333,- (huit millions huit cent cinquante-huit mille trois cent trente-trois Dollars US) représenté par 8.858.333 (huit millions huit cent cinquante-huit mille trois cent trente-trois) actions d'une valeur nominale de USD 1,- (un Dollars US) chacune.

Chaque action procure une voix à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription et libération

Toutes les 8.858.333 (huit millions huit cent cinquante-huit mille trois cent trente-trois) actions sont souscrites par la société TRASTEEL HOLDING S.A., pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de USD 8.858.333,- (huit millions huit cent cinquante-huit mille trois cent trente-trois Dollars US) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille euros.

Décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Et aussitôt les actionnaires, par le biais de leur représentant respectif, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Sandra CORTINOVIS, Avocate née le 11 mars 1973 à Saint Louis (France) et demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen

- Monsieur Claude KARP, Comptable né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy

- Monsieur Frédéric FRABETTI, Avocat, né le 26 février 1969 à Metz (France), demeurant professionnellement au 5, rue Jean Bertels, L-1230 Luxembourg, président du Conseil d'Administration.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.895.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

5.- Le siège social est fixé au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2009, Relation: LAC/2009/27438. Reçu soixante-quinze euros (75, - €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009092582/211/218.

(090110224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

KPI Investment Property 52 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 123.900.

Extrait suite au changement d'associé

Par le contrat de cession des parts du 6 février 2009,

- les 15 parts sociales détenues par Monsieur Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950 à Muelheim, Allemagne, résidant à Stubenrauchstrasse 53, D-24248 Mönkeberg, Allemagne, ont été cédées à BGP Management GmbH., ayant pour adresse c/o 13, Babcock & Brown GmbH, Maximilianstraße, D-80539 Munich, enregistré au Registre de Commerce de la Cour locale de Munich sous le numéro HRB 177306.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092585/16.

(090110554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

RPV Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 124B, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 124.101.

L'an deux mille neuf, le dix juillet.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RPV CONSULT S.A.", ayant son siège social à L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 124.101,

Constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, de résidence à Pétange, en date du 9 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 580 du 11 avril 2007,

Modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 14 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2967 du 16 décembre 2008,

L'assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Jonathan Dernelle, dirigeant d'entreprise, demeurant à B-5560 Ciergnon, 7, rue du Bonnier.

Qui désigne comme secrétaire, Monsieur Benjamin Coppens, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elise Dardanel, employée, demeurant à B-6250 Aiseau (Belgique), 122, rue d'Oignies.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transfert du siège de la société de L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter à L-8030 Strassen, 124b, rue du Kiem, et modification afférente de l'article 1 deuxième alinéa première phrase des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er} . (alinéa 2. phrase 1).** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Strassen."

2) Extension de l'objet social de la société et insertion subséquente entre les alinéas 1 et 2 de l'article 2 des statuts, d'un nouvel alinéa libellé comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 2. nouveau).** La société peut faire des études de marché ainsi que le service de gestion de ressources humaines."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter à L-8030 Strassen, 124b, rue du Kiem, et de modifier subséquentement l'article 1 deuxième alinéa phrase 1 des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er} . (alinéa 2. phrase 1).** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Strassen."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'étendre l'objet social de la société et d'insérer en conséquence entre les alinéas 1 et 2 de l'article 2 des statuts un nouvel alinéa libellé comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 2. nouveau).** La société peut faire des études de marché ainsi que le service de gestion de ressources humaines."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 17.20 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.150,- €.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Dernelle, Coppens, Dardanel, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27554. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 juillet 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009092568/241/66.

(090110137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Eaton Holding IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.110.

—
EXTRAIT

Par décision du 2 juillet 2009 de l'actionnaire unique Eaton Manufacturing LP, ayant son siège social à Tay House, 300 Bath Street, Glasgow G2 4NA, UK, Royaume-Uni, enregistré sous le numéro 5969:

- Nomination avec effet au 10 juillet 2009 de Monsieur Paul Richard Wilkinson, né le 28 avril 1957 à Bristol, UK, résidant au 19 Chemin Place verte, 1234 Vessy, Suisse, en qualité de gérant de Eaton Holding IV Sàrl pour une durée indéterminée

- Nomination avec effet au 10 juillet 2009 de Monsieur Patrick Robin Ten Broek, né le 29 juin 1969 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant au 38 Chemin de Mourat, 1095 Lutry, Suisse, en qualité de gérant de Eaton Holding IV Sàrl pour une durée indéterminée

- Révocation avec effet au 10 juillet 2009 de Monsieur Maurice Fischer de son poste de gérant de Eaton Holding IV Sàrl

- Révocation avec effet au 10 juillet 2009 de Monsieur James D. Pryde de son poste de gérant de Eaton Holding IV Sàrl

- Révocation avec effet au 10 juillet 2009 de Monsieur Darren Byrka de son poste de gérant de Eaton Holding IV Sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Pour Eaton Holding IV Sàrl

Signature

Référence de publication: 2009092523/25.

(090110847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Eaton Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 429.900,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 101.077.

—
EXTRAIT

Par décision du 2 juillet 2009 de l'actionnaire unique Eaton LP, ayant son siège social à Tay House, 300 Bath Street, Glasgow G2 4NA, UK, Royaumes Unis, enregistré sous SL005520:

- Nomination avec effet au 10 juillet 2009 de Monsieur Paul Richard Wilkinson, né le 28 avril 1957 à Bristol, UK, résidant au 19 Chemin Place verte, 1234 Vessy, Suisse, en qualité d'administrateur de Eaton Holding II Sàrl pour une durée de 6 ans

- Nomination avec effet au 10 juillet 2009 de Monsieur Patrick Robin Ten Broek, né le 29 juin 1969 à Amsterdam, Pays Bas, résidant au 38 Chemin de Mourat, 1095 Lutry, Suisse, en qualité d'administrateur de Eaton Holding II Sàrl pour une durée de 6 ans

- Révocation avec effet au 10 juillet 2009 de Monsieur Maurice Fischer de son poste d'administrateur de Eaton Holding II Sàrl

- Révocation avec effet au 10 juillet 2009 de Monsieur James D. Pryde de son poste d'administrateur de Eaton Holding II Sàrl

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Pour Eaton Holding II Sàrl

Signature

Référence de publication: 2009092444/25.

(090110186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

SGAM Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.172.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 6 juillet 2009

1. Démission de Monsieur Jérôme DE DAX en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration

Le conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Jérôme DE DAX, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, F-92043 - Paris La Défense Cedex, France, de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration avec effet au 15 juin 2009.

2. Cooptation de Monsieur Philippe CHOSSONNERY en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Jérôme DE DAX

Les administrateurs restants décident de coopter Monsieur Philippe CHOSSONNERY, résidant professionnellement au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jérôme DE DAX, en qualité d'administrateur avec effet au 15 juin 2009.

3. Election de Monsieur Laurent BERTIAU en tant que président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Jérôme DE DAX

Le conseil d'administration élit Monsieur Laurent BERTIAU qui accepte, en tant que président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Jérôme DE DAX avec effet au 15 juin 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

MJ. FERNANDES / Signature

Référence de publication: 2009092654/24.

(090110839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Joly Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.176.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 03 avril 2009 que:

- A démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 22 janvier 2009:

* Monsieur Markus HUMM, né le 18.07.1957 à Sevelen / Suisse de résidence à CH-6314 Unterägeri, Seehofstrasse, 6.

- A été élu au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, né le 18/12/1970 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009092655/17.

(090110773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Nivaco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 26.090.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 juillet 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Pierre André BEGUIN, avocat associé, demeurant au 18, Chemin de Vert-Pré, CH-1231 Conches (Genève), Suisse, Président et Administrateur-Délégué;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009092657/22.

(090110567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Dama Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 73.010.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Marc HÄFLIGER, comptable, demeurant au 1, chemin de Senaugin, CH-1162 St-Prex, Suisse;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Dr. Yves WAGNER, docteur en sciences économiques, demeurant au 13, route de Luxembourg, L-6910 Roodt-sur-Syre.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092659/17.

(090110561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Atlas Copco Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 22.344.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 3 juin 2009 au siège social à 74, rue de Merl L-2146 Luxembourg à 15.00 heures

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

Alex Christiaan Jan Bongaerts

Leif Göran Victorin, demeurant Köpmangtaan 5, Stockholm Suède

Claude Weber, demeurant 74 rue de Merl, 2146 Luxembourg

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 délibérant sur les comptes annuels de 2009.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant KPMG Audit, 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 délibérant sur les comptes annuels de 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Claude Weber

Un mandataire

Référence de publication: 2009092636/22.

(090110390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Dafofin Four S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 77.981.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale tenue en date du 24 juin 2009

En date du 24 juin 2009, l'Assemblée Générale ordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

de prolonger les mandats de

- Madame Daniela Fossati
- Monsieur Marco Fossati
- Monsieur Giuseppe Fossati
- Monsieur Nicola Biase
- Monsieur Nicholas Charles Biase

en tant que membres du Conseil d'administration avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015,

de réélire

- Deloitte S.A. en tant que commissaires aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 1^{er} juillet 2009.

Dafofin Five S.A.

Signature

Référence de publication: 2009092629/23.

(090110094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Acaster, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.202.

Décision de l'Associé Unique en date du 13 juillet 2009

L'actionnaire unique accepte la démission de l'ancien administrateur et administrateur-délégué MULLERBACH Inc, et nomme comme administrateur unique - et administrateur-délégué la société MZAB Corporation Inc, ayant pour représentant permanent Mr Nigel Mejia.

Le siège social de MZAB Corporation Inc, se situe #1 Mapp Street, à Belize City (Belize), elle est inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 84,952,

Le remplacement de MULLERBACH Inc prend effet dès ce jour et son mandat prendra fin en 2014.

Mr Nigel Mejia est domicilié #1 Mapp Street à Belize City (BELIZE).

Pour acceptation du mandat d'administrateur et d'Administrateur-délégué

MZAB Corporation Inc, ayant pour représentant permanent Mr Nigel Mejia

Signature

Référence de publication: 2009092666/18.

(090110591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

S.M.R.L. Holding S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 52.302.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 juin 2009

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Dominique Billion, employé privé, né le 27.02.1959 à Bertrix (Belgique), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

M. Marco Gostoli, employé privé, né le 08.07.1960 à Pordenone (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Luca Antognoni, employé privé, né le 13.07.1978 à Fano (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Elisiana Pedone, employée privée, née le 30.04.1982 à Trani (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009092604/28.

(090109947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Olalin S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-8370 Hobscheid, 4, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 109.619.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hobscheid, le 21 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092441/10.

(090110336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Structura, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 98.987.

Extrait de résolution circulaire du 13 mai 2009

En date du 13 mai 2009, le Conseil d'Administration a décidé de:

Nommer Monsieur Dominique Couasse, 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, en qualité de Directeur Général de la Société avec effet au 13 mai 2009. A ce titre, Monsieur Dominique Couasse s'occupe de la gestion journalière.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Guillaume ABEL / Giorgio GRETTER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009092663/16.

(090110442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.